

Paris, le 11 octobre 2022

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire organise un examen professionnel pour l'accès au corps des **secrétaires administratifs** du MASA au titre de l'année 2022 conformément à l'[arrêté du 30 septembre 2022](#) et à l'[avis](#) relatif à l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs paru dans le journal officiel du 11 octobre 2022.

Pour rappel : dans le cadre de l'égalité des chances professionnelles, le **SNAMA FO** a obtenu que l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe normale ne comporte plus d'épreuve écrite mais soit essentiellement jugé sur une sélection de dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Les inscriptions se feront :

- par internet sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>
- En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique vous pourrez obtenir votre dossier d'inscription sur demande écrite, en recommandé simple à adresser suivante :

Ministère de l'agriculture et de souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service des ressources humaines - SDDPRS
Bureau des concours et des examens professionnels
78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Les dossiers devront être renvoyés obligatoirement par voie postale et en recommandé simple à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Date d'inscription ou demande de dossier d'inscription à partir du	Date limite d'inscription par voie électronique	Date limite de dépôt des pièces justificative par voie électronique	Date limite de retour des dossiers papier complet	Date limite de téléversement des dossiers RAEP par internet	Date de sélection sur dossier RAEP pour l'admissibilité	Date de l'épreuve orale d'admission
02/11/2022	02/12/2022	16/12/2022	16/12/2022	16/12/2022	À partir du 20/03/2023	À partir du 22 mai 2023

Nous reviendrons vers vous afin de vous préciser les conditions requises pour l'inscription à cet examen ainsi que pour vous indiquer le nombre total de places offertes.

Le **SNAMA FO** reste à votre écoute et disposition pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter : snamafo@agriculture.gouv.fr

